



## CASIERS - RAZ (remise à 0)

publié le 22/06/2017

Communiqué aux élèves adhérents du FSE, auxquels un casier à été confié pour l'année scolaire 2016-2017 :

**Merci de bien vouloir remettre à l'état initial votre casier pour le 30 juin 2017 : le vider, le nettoyer, le libérer .**

IMPORTANT : Tout casier non débloqué après cette date sera susceptible d'être ouvert (cadenas détruit !), vidé de son contenu et bloqué par le FSE... Si vous constatez le moindre problème sur votre casier, veuillez le signaler à un responsable du FSE ou à la vie scolaire.

### Rappels des nouvelles conditions d'attribution :

- Les demandes de nouveaux casiers se font sur le document d'inscription annuelle au FSE.
- Montant de la cotisation au FSE : 5 euros pour l'année)
- Priorité aux élèves **demi-pensionnaire et/ou de la section foot**
- Prévoir son cadenas (attention aux modèles "bas de gamme")
- Attribution dans la **limite du stock disponible**